

Assemblée générale de la CSFP: brèves 5/18

Lors de sa séance des 22 et 23 mai 2018, l'Assemblée générale de la CSFP a traité des points suivants et pris les décisions qui s'y rapportent:

N°	Thème	Résultats / décision
1	Attestation individuelle de compétences	<p>Le Guide AIC (attestation individuelle de compétences) a été élaboré durant plusieurs années sous la conduite de l'Union suisse des arts et métiers (USAM) et en étroite collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle.</p> <p>Il s'adresse à tous les acteurs de la formation initiale AFP en deux ans ainsi qu'aux organismes qui offrent des formations standardisées de deux ans ne relevant pas de la formation professionnelle initiale. Il les assiste dans leurs activités de développement, d'introduction et d'application de l'AIC.</p> <p>Le guide a été approuvé par l'Assemblée générale de la CSFP et il est prévu de le porter à la connaissance de la CFFP en juin. La CSFP suggère d'indiquer ce nouvel outil de travail aux OrTra pour les inciter à en faire usage.</p>
2	Modularisation de la formation professionnelle	<p>Un groupe de travail composé de membres de la CSFP élargie s'est réuni lors de trois séances pour procéder à un état des lieux de la modularisation de la formation professionnelle. Le groupe a délimité cette notion par rapport aux domaines de l'individualisation et de la flexibilisation, développant une proposition pour que la CSFP se positionne à ce sujet. L'Assemblée générale réserve un accueil favorable à la proposition, qui consiste à approuver la modularisation dans le cadre de la formation et qualification des adultes. En ce qui concerne le groupe cible des apprentis sortant de l'école obligatoire, la CSFP devra encore mener des entretiens avec les partenaires de la formation professionnelle pour développer et consolider sa position.</p>
3	Enseignement de la culture générale (ABU): document de position de la CSFP	<p>Un groupe de travail de la Commission Formation professionnelle initiale a élaboré un document de position concernant l'enseignement de la culture générale (ABU). Ce document doit permettre aux cantons de garder une base de travail pour mener leurs projets dans ce domaine, après la suspension par le SEFRI de sa recommandation relative à la mise en œuvre de l'enseignement de la culture générale dans la formation professionnelle initiale. L'Assemblée générale a approuvé le document de position en proposant de l'inclure également dans les discussions ultérieures menées dans le contexte de Formation professionnelle 2030.</p>
4	Forfaits CIE pour l'année scolaire 2018/19	<p>L'assemblée générale de la CSFP a donné son accord aux forfaits CIE pour l'année scolaire 2018/2019. Les membres approuvent le principe selon lequel il n'est pas possible de faire valoir des prestations d'intégration pour justifier un relèvement des coûts CIE, car ces dernières ne font pas partie du mandat des cours CIE.</p>

5	Contrat de prestations CIE avec Formation du Commerce de Détail Suisse	<p>Organisation faïtière du monde du travail comprenant 28 branches, Formation du Commerce de Détail Suisse a élaboré un outil d'assurance-qualité pour les cours interentreprises. Celui-ci prévoit que l'organisation faïtière intervienne avant le canton siège pour corriger les dysfonctionnements si des insuffisances sont constatées dans la prestation. Les membres de la CSFP ont approuvé la proposition de modifier en ce sens, pour les branches du commerce de détail, le modèle de contrat de prestations intercantonal. Il est suggéré de procéder à une telle modification également dans les contrats de prestations existants.</p>
6	Contrats de prestations avec ICT-Formation professionnelle et Swiss Skills	<p>L'Assemblée générale a décidé de reconduire deux contrats de prestations. Le contrat de prestations passé avec ICT-Formation professionnelle Suisse, qui doit assurer la comparabilité des évaluations des prestations, est prolongé jusqu'en 2022. Il est désormais élargi à toutes les professions ICT conçues sous forme modulaire.</p> <p>Le contrat de prestations passé avec Swiss Skills est prolongé jusqu'en 2020 (même durée que le contrat passé avec le SEFRI) à la condition que Swiss Skills s'engage davantage en Suisse latine. Les mesures définies à cet effet font partie intégrante du nouveau contrat de prestations.</p>
7	Cours pour les experts aux procédures de qualification dans la branche Ovap	<p>La branche administration publique de la formation commerciale Ovap forme elle-même les experts aux examens. La sous-commission alémanique chargée des responsables des examens a donné son accord à cette pratique, à la condition que les cantons obtiennent les informations dont ils ont besoin pour approuver les cours et que l'IFFP puisse vérifier la qualité de ces derniers.</p> <p>Ovap a par conséquent mis en place un processus s'appliquant à l'organisation et à la réalisation de ces cours. Il correspond à celui de l'IFFP et définit une circulation de l'information qui répond aux vœux de la sous-commission. L'Assemblée générale a donc approuvé la recommandation faite aux cantons de prendre en charge les frais de ces cours.</p>
8	Élection du nouveau président de la CSFP et renouvellement du comité de la CSFP	<p>L'Assemblée générale a désigné le nouveau président de la CSFP. Il s'agit de Christophe Nydegger, chef du Service de la formation professionnelle du canton de Fribourg, qui remplace Theo Ninck à la tête de la conférence à partir du 1^{er} juin 2018. L'assemblée a chaleureusement remercié Theo Ninck pour son engagement durant les 7 ans pendant lesquels il a assuré la présidence de la CSFP. Il reste membre de son comité. Par ailleurs, l'assemblée a nommé Niklaus Schatzmann de Zurich comme nouveau vice-président. Il partagera cette tâche avec Paolo Colombo dont le mandat a été confirmé.</p> <p>Peter Bleisch (AR) et Beat Schuler (ZG) ont été réélus au Comité de la CSFP, qui accueille également Lionel Eperon (VD) comme nouveau membre. Benedikt Feldges, co-président de la CIFC, et Daniel Reumiller, président de la CDOPU, sont membres d'office du comité.</p>
9	Principes concernant la CSFP élargie	<p>A la suite de son élargissement, la CSFP traite aussi les sujets liés à l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière, ainsi que ceux de la formation continue, de sorte qu'il est nécessaire de développer une culture de la collaboration. La CFSP a par conséquent revu la charte à ce propos, qui datait de 2004. Cette charte énonce les principes qui régissent la collaboration, précise les valeurs communes aux membres de la CSFP et a été contresignée par tous les membres présents.</p> <p>L'Assemblée générale a par ailleurs approuvé le rapport annuel 2017, dorénavant disponible en français. Le rapport revient sur les multiples activités menées par la CSFP durant l'année de son élargissement. Les objectifs 2018 sont désormais approuvés pour la CSFP élargie et constituent de ce fait un riche catalogue d'activités.</p>

10	Compétences futures et compétences numériques	<p>Petra Hämmerle a informé les membres de la CSFP des réformes en cours dans le commerce de détail et les professions commerciales, ainsi que du développement corollaire des compétences futures à l'exemple du commerce de détail et du commerce.</p> <p>Markus Wyss, de la Haute école spécialisée de Lucerne, a présenté à la CSFP les compétences numériques en lien avec la formation professionnelle, développées pour le compte de la <i>Metropolitankonferenz Zürich</i>. La CSFP va réfléchir durant cette année à la manière dont elle peut tenir compte de ce projet dans ses travaux.</p>
11	Stratégie de numérisation de la CDIP	<p>Andreas Klausling, collaborateur de la CDIP, a présenté la stratégie pour la gestion de la transition numérique dans le domaine de l'éducation (stratégie de numérisation) qu'a adoptée le Comité de la CDIP. Les membres de la CSFP ont constaté que la formation professionnelle n'y est évoquée que de façon marginale. Ils ne sont toutefois pas prononcés en faveur d'une stratégie à développer séparément pour la formation professionnelle. Ils préfèrent inclure cette dernière de manière différenciée dans le plan d'action pour la gestion de la transition numérique, qui doit suivre l'adoption de la stratégie de numérisation par l'Assemblée plénière de la CDIP à la fin de juin 2018.</p>

4.6.2018

Pour l'Assemblée générale de la CSFP: Carla Gasser